

Pauvreté : état des lieux et plan gouvernemental

Mis en ligne en février 2013

En 2010, le nombre des situations de pauvreté a augmenté et s'est diversifié.

Selon l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* (Insee), la moitié de la population française dispose d'un niveau de vie inférieur à 19 270 euros annuels, soit une diminution en euros constants de 0,5 % par rapport à 2009. Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 964 euros mensuels en 2010. La pauvreté monétaire relative continue d'augmenter en 2010 et retrouve son niveau de 1997. **Elle concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,1 % de la population contre 13,5 % en 2009.** La moitié des personnes pauvres vivent avec un niveau de vie inférieur à 781 euros par mois (en euros 2010).

En 2010, les inégalités se sont creusées, éloignant davantage encore dans l'échelle des revenus disponibles les 10% des Français les plus modestes des 10% des Français les plus aisés. Pour la première fois depuis 2004, en effet, le niveau de vie médian a diminué. Les situations d'extrême pauvreté s'étendent depuis plusieurs années : la part de la population vivant avec moins de 40 % du niveau de vie médian progresse depuis 2001 pour atteindre 3,5 % de la population française. **Ainsi, 2,1 millions de personnes vivent avec moins de 642 euros par mois en 2010.**

Avec des taux de pauvreté au-delà de 30 %, les familles monoparentales, les personnes immigrées et les personnes résidant en ZUS restent les plus exposées au risque de pauvreté monétaire ainsi que les chômeurs et les inactifs ni retraités ni étudiants. Près de 23 % des couples avec trois enfants et plus sont touchés.

De plus en plus de jeunes adultes et d'enfants ne connaissent que la pauvreté comme condition. La proportion de jeunes ni en emploi ni en formation reste à un niveau très élevé en 2011 après avoir très fortement crû en 2009. 2 nouveaux pauvres sur 3 entre 2009 et 2010 sont des enfants de moins de 18 ans. **En 2010, la pauvreté des moins de 18 ans a atteint 19,6 %, en hausse de 1,9 point par rapport à 2009.** La non-reconduction de mesures d'aides ponctuelles, mises en œuvre en 2009 afin de limiter les effets de la crise sur les ménages modestes, et le gel du barème des prestations familiales en 2010 (compensant une inflation moins élevée que prévu en 2009), expliquent pour partie que les familles soient les plus affectées.

De façon générale, le risque de pauvreté diminue avec l'âge, à l'exception des femmes de plus de 75 ans, qui ont un taux de pauvreté plus élevé (14,1 %) que les autres seniors.

La hausse de la pauvreté observée en 2009 et 2010 traduit la détérioration du marché du travail depuis 2008. Après une légère amélioration en 2010, la situation sur le marché du travail se dégrade à nouveau depuis la mi-2011. **La proportion de personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage sans actif occupé progresse ainsi depuis 2009 pour atteindre 10,5 % en 2011.**

En 2010, 6,2% des travailleurs vivent sous le seuil de pauvreté.

Au total, en 2011, la proportion de ménages confrontés à des privations matérielles ou à des ressources insuffisantes pour faire face à leurs besoins reste élevée et concerne le cinquième de la population. En 2011, la pauvreté en termes de conditions de vie concerne 12,6 % des ménages. Cet indicateur oscille autour de ce niveau depuis 2006. Cette population ne recouvre pas nécessairement les pauvres au sens monétaire. Seuls 5 % de la population cumule les deux formes de pauvreté (pauvreté monétaire et pauvreté de conditions de vie) tandis qu'une personne sur cinq subit au moins une des deux. Les indicateurs sur le logement, l'éducation et la santé ne laissent pas non plus apparaître d'amélioration tandis que le nombre de dossiers de surendettement déposés augmente sensiblement.

La perception des Français de cette réalité s'est traduite dans le récent sondage de CSA pour *les Echos* : **l'inquiétude devant le risque de pauvreté s'affirme chez la moitié des plus de 18 ans : 11 % se déclarent pauvres et 37 % s'estiment en train de le devenir.**

Notons aussi que cet état des lieux des situations de pauvreté en France tient compte de l'apport de revenus procurés par les prestations sociales et du système fiscal. **En 2010, l'action des transferts fiscaux et sociaux a permis de diminuer le taux de pauvreté monétaire de 8 points.** Les prestations familiales réduisent de 15 points la pauvreté monétaire des couples avec trois enfants ou plus, alors que les minima sociaux diminuent de 3 points la pauvreté des personnes isolées sans enfant.

Le poids que les prestations représentent dans le revenu disponible global des ménages est un facteur essentiel de survie: elles constituent en 2010 10 % du niveau de vie des personnes. Les prestations familiales représentent un peu moins de la moitié des prestations sociales (47 %), les allocations logement 27 % et les minima sociaux et le volet « activité » du RSA 26 %.

L'effet de la crise

La crise économique entamée en 2008 s'est accompagnée, comme la crise de 1993, d'une détérioration du marché du travail et d'un développement de la pauvreté. Or, ces crises économiques pourraient changer le regard des personnes qui y sont confrontées sur la pauvreté et les politiques sociales. Par rapport à la crise de 1993, la crise de 2008 se traduit par une moindre attente des Français vis-à-vis des politiques en faveur des plus démunis : en 1993, la demande d'intervention des pouvoirs publics en direction des plus modestes avait progressé de 6 points en un an alors **qu'entre 2009 et 2012, la proportion d'individus regrettant une insuffisance de l'intervention des pouvoirs publics a diminué de 68 % à 62 %.** Avant 2010, l'opinion publique est généralement compatissante à l'égard des plus démunis en période de crise, la proportion de personnes considérant que « *les personnes qui vivent dans la pauvreté n'ont pas eu de chance* » plutôt qu'elles « *n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir* » évoluant dans le même sens que le taux de pauvreté. Or, depuis 2010, ces deux indicateurs évoluent en sens inverse. La préoccupation de l'état des finances publiques et le scepticisme à l'égard du politique expliquent probablement ce paradoxe.

Dernier problème : **le non recours aux prestations auxquelles on a droit est un frein terrible à l'efficacité des politiques de solidarité.** En 2010, les Français les plus modestes ne recourent pas suffisamment aux dispositifs auxquels ils ont droit. Ce phénomène du non recours se traduit par une intensification des situations d'exclusion. Ainsi près de la moitié des bénéficiaires potentiels du RSA ne l'ont pas demandé. Le taux de non recours au RSA activité est estimé à 68 %, contre 35 % pour le RSA socle : 2 foyers très modestes sur 3 renoncent à demander un RSA activité auquel ils ont pourtant droit, c'est-à-dire à 130€/mois en moyenne, alors que ce soutien monétaire leur permettrait de « sortir la tête de l'eau » et peut-être de ne plus en dépendre à terme ? Une connaissance insuffisante du dispositif constitue très souvent le principal motif de non recours, aux côtés de la crainte de démarches compliquées et du souhait de ne pas dépendre de l'aide sociale.

Le taux de non recours est compris entre 10 % et 24 % en 2011 pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et entre 53 % et 67 % pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Il serait en revanche très faible pour la prime pour l'emploi dont le versement est automatisé.

Indicateurs

Taux de pauvreté (% de la population vivant avec moins de 60 % du revenu médian) **en France en 2010**

- Total de la population : 14,1 %
- Personnes de 65 ans et plus : 10,4 %
- Femmes de 75 ans et plus : 14,1 %
- Personnes vivant seules : 17,8 %
- Moins de 18 ans : 19,6 %
- Couples avec trois enfants ou plus : 22,7 %
- Familles monoparentales : 32,2 %
- Résidents des zones urbaines sensibles : 36,1 %
- Chômeurs : 36,4 %
- Etrangers : 40,3 %

Risque de pauvreté en Europe 2010 (Eurostat, à 60 % du niveau de vie médian)

Personnes à risque de pauvreté
Après transferts sociaux.

Pays	En % en 2010	En 2011
Rep Tchèque	9	9,8
Pays-Bas	10,3	11
Slovaquie	12	13
Autriche	12,1	12,6
Hongrie	12,3	13,8
Slovénie	12,7	13,6
Suède	12,9	14
Finlande	13,1	13,7
Danemark	13,3	13
France	13,5	14
Luxembourg	14,5	13,6
Belgique	14,6	15,3
Malte	15,5	15,4
Allemagne	15,6	15,8
Estonie	15,8	17,5
UE 27	16,4	16,9
Royaume-Uni	17,1	16,2
Pologne	17,6	17,7
Portugal	17,9	18
Italie	18,2	19,6
Grèce	20,1	21,4
Espagne	20,2	21,8
Lituanie	20,2	20
Bulgarie	20,7	22,3
Roumanie	21,1	22,2
Lettonie	21,3	19,3

Autres indicateurs pour la France

Travailleurs pauvres : 6,2 % (2009)

Part des personnes en sous-emploi dans l'emploi à temps partiel : 5,1 % (2011)

dont femmes : 7,9 %

dont hommes : 2,9 %

Proportion de moins de 60 ans vivant dans un ménage où aucun des ses membres actifs ne travaille : 10,5 % (2011)

Taux d'emploi des 55-59 ans : 64 % (2011)

Taux d'emploi des 60-64 ans : 18,8 % (2011)

Part des 16-25 ans en emploi ou en formation : 86,2 % (2011) ; 88,5 % (2003)

Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans : 66,2 % (2011)

Pourcentage des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires au titre du droit au logement opposable : 62 % (2011)

Part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à faible niveau de vie : 47,1 % (2006). Prochaine enquête en 2013

Taux d'effort médian en matière de logement des bénéficiaires de l'allocation logement par quartile de revenu en 2011

Quartile de revenus 1	24,8 %
Quartier de revenus 2	18,2 %
Quartier de revenus 3	19,5 %
Quartier de revenus 4	18,1 %
Ensemble	19,2 %

Indicateur de « sorties précoces » du système scolaire : 12 % des 18-24 ans (2011) n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, ni diplôme. 16 % chez les enfants d'ouvriers et d'employés, 6 % chez les enfants des catégories sociales intermédiaires et supérieures.

Proportion des élèves de CM2 maîtrisant les compétences de base en français et en mathématiques : 84 % en 2012.

Part des jeunes de 17 ans présentant des difficultés de lecture :

10,4 % en 2011,

4,8 % en grave difficulté

Part des personnes de 15-64 ans ayant suivi une action de formation continue dans les trois derniers mois : 5,5 % (2011)

Taux de renoncement aux soins des bénéficiaires de la CMU-C : 20,4 % (2010)

Taux de renoncement aux soins des personnes bénéficiant d'une couverture privée : 14,7 % (2010)

**Taux d'effort des ménages pour les dépenses de santé restant à charge après
remboursement des organismes complémentaires (par décile en 2008) :**

	Reste à charge comme dépense de santé	Taux d'effort sur le revenu disponible
Décile 1 de revenu disponible du ménage (le plus faible)	178 €	1,6 %
Décile 2	266 €	1,5 %
Décile 3	243 €	1,2 %
Décile 9	378 €	0,8 %
Décile 10 (le plus fort)	576 €	0,7 %

Nombre de ménages dans l'impossibilité de faire face de bonne foi à l'ensemble de ses dettes privées : 202 971 dossiers recevables en 2011 (158 000 dans les années 2005-2008)

Part des dossiers redéposés une nouvelle fois parmi l'ensemble des dossiers déposés en 2011 à la commission de surendettement de la Banque de France : 39 %.

Taux des plus de 18 ans ayant accès aux services bancaires : 96,3 % en 2010.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000654/>

<http://www.clesdusocial.com/france/fr08-inegalites/zones-urbaines-sensibles-chomage-sante-education.htm>

Le dispositif gouvernemental de lutte contre la pauvreté vient d'être précisé

Un conseil interministériel de lutte contre l'exclusion s'est tenu le 22 janvier. Il a confirmé et précisé le dispositif annoncé par le Premier Ministre à l'issue de la Conférence nationale contre la pauvreté qui doit se développer d'ici 2017. Ce plan pluriannuel devrait mobiliser 2 à 2,5 milliards d'euros supplémentaires par an en rythme de croisière. Il fera l'objet d'un suivi annuel par le Comité Interministériel de lutte contre les exclusions.

Il renforce la lutte contre la pauvreté monétaire par une hausse du RSA, qui ne représente plus que 43 % du salaire minimum au lieu des 50 % lors de la création du RMI. Le ramener à ce niveau exigerait une progression de 17 % ! Ce ne sera, d'ici la fin du quinquennat, qu'une augmentation progressive de 10 % du RSA socle, en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation. La première revalorisation interviendra en septembre 2013.

Une réforme du RSA activité en articulation avec la prime pour l'emploi sera engagée pour améliorer l'aide au revenu des travailleurs précaires, en réduisant le taux de non recours, dans le cadre de la loi de finances 2014.

A l'égard des jeunes en grande difficulté d'insertion, le Civi (contrat d'insertion dans la vie sociale) fera l'objet d'une version « garantie jeunes » : contrat d'un an renouvelable avec le service public de l'emploi, impliquant un suivi personnalisé de formation ou d'emploi, avec une garantie de ressources équivalente au RSA, dès lors qu'il respecterait les étapes programmées du parcours et accepterait les propositions adaptées qui lui seraient faites. Expérimenté à partir de septembre sur dix territoires, il devrait être généralisé et concerner 100 000 jeunes par an.

L'allongement de la durée des contrats aidés – durée moyenne de 12 mois – concernera en particulier les parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi durable.

Pour agir sur l'accès aux soins, le plafond de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) sera revu le même mois pour couvrir 750 000 personnes de plus, tout en améliorant les conditions locales d'accès.

L'aide aux familles monoparentales ou nombreuses en situation de pauvreté sera accrue par une augmentation du montant de l'allocation de soutien familial et du complément familial, dans le cadre de la révision des prestations familiales qui est engagée. L'accueil des enfants en crèches devra refléter la part des familles locales en situation de pauvreté avec un minimum de 10 %.

L'hébergement d'urgence sera accru de 9 000 places. Un effort budgétaire équivalent concernera des mesures structurelles d'accès au logement.

Un registre national des crédits aux particuliers sera créé pour favoriser la lutte contre le surendettement.